

# DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DE LA DEMANDE DE CONCESSION DE CULTURES MARINES AU SCHÉMA DES STRUCTURES

Intitulé du projet :

Commune(s) avec code postal concernée(s) par le projet :

Nom du demandeur :

Personne morale :

Adresse du demandeur :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

**Vu le code de l'environnement dans ses articles R.414-19 à 26 ;**

**Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R. 923-9 à R. 923-49 ;**

**Vu l'évaluation des incidences Natura 2000 du schéma des structures des exploitations de cultures marines de l'Ille-et-Vilaine approuvé par arrêté préfectoral du 20 juin 2019 :**

Je, soussigné, ....., déclare déposer une demande de concession pour l'exploitation de cultures marines conforme aux dispositions du schéma des structures des exploitations de cultures marines, arrêté par le préfet de département de l'Ille-et-Vilaine le 20 juin 2019 et approuvé dans les conditions prévues par les réglementations ci-dessus visées.

Je m'engage à respecter les mesures et prescriptions relatives à la préservation des sites Natura 2000, telles que définies par l'évaluation des incidences Natura 2000 du schéma des structures des exploitations de cultures marines ci-dessus visée :

Zone ostréicole de Cancale

*Au Sud du parallèle passant par la pointe de la Chaîne jusqu'au bief de Saint-Benoît-des-Ondes à l'Est ;*

Zone des concessions conchylicoles d'Hirel et du secteur des bouchots

*Concessions situées sur l'estran, de la rive Est du bief de Saint-Benoît jusqu'à la frontière entre les départements d'Ille-et-Vilaine et de la Manche.*

Zone des concessions en eaux profondes

*Concessions situées en mer au-delà du zéro des cartes en baie du Mont Saint-Michel*

Bassin de la Rance

*Du barrage de la Rance jusqu'à l'écluse du Châtelier ;*

Bassin des eaux profondes

*Les eaux marines situées au-delà du zéro des cartes, à l'exception de celles relevant d'un des autres bassins de production*

Le non-respect de ces dispositions peut être un motif de suspension ou de retrait de la concession. Cette déclaration est à joindre à la demande de concession pour l'exploitation de cultures marines.

Fait à :

Le :

Signature